

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : **OLTIP 121 SC**Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OTS sarl – Oil Technologies Services

183 avenue du Roule 92200 NEUILLY-SUR-SEINE (France) Tél. +33 (0)1 46 40 77 35 - Fax +33 (0)1 46 40 77 56

> E-mail: amc.ots@wanadoo.fr www.ots-lub.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA - Tél. +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbons, C12-C16, n-alkanes, isoalkanes*		5 - 10	Asp. Tox. 1, H304
Triethyl phosphate	(n° CAS) 78-40-0 (Numéro CE) 201-114-5	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302
butylglycol	(n° CAS) 111-76-2 (Numéro CE) 203-905-0 (Numéro index) 603-014-00-0 (N° REACH) 01-2119475108-36	1 - 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Tolytriazole	(n° CAS) 29385-43-1 (Numéro CE) 249-596-6	1 - 2,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302

Texte complet des phrases H: voir section 16

Remarques : * Contient un ou plusieurs des numéros CE suivants: Hydrocarbons, C12-C16, n-

alkanes, isoalkanes: CE920-107-4 (Reg. n° 01-2119453414-43); CE265-149-8;

CE921-050-8 (Reg. n° 01-2119485032-45); CE934-954-2 (Reg. n° 01-2119826592-36)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel

à un médecin.

Premiers soins après inhalation : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la

victime à l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires

persistent.

Premiers soins après contact avec la

peau

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se

développe.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un

ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau

(seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque

chose par la bouche à une personne inconsciente.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de

tête, des nausées et une perte de motricité.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des

dermatoses. Eruption/dermatite. Rougeur. Démangeaison.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère. Rougeur. Douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Sable. Mousse AFFF. Eau pulvérisée. Dioxyde de

carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Oxydes de

carbone (CO, CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter

que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y

compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éponger avec un produit absorbant inerte

(par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de

silice). Veiller à une ventilation adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter de respirer

les Aérosols, Vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de

nettoyage.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Procédures d'urgence

: Aérer la zone. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : Considérations relatives à l'élimination" ".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Assurer une bonne mise à la terre.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

Mesures d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Chaleur et sources d'ignition

: Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Interdictions de stockage en commun

: Agents oxydants.

Lieu de stockage

: Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux

liquides et faciles à nettoyer.

l'emballage

Prescriptions particulières concernant : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

butylglycol (111-76-2)		
UE	Nom local	2-Butoxyethanol
UE	IOELV TWA (mg/m³)	98 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	246 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	2-Butoxyéthanol
France	VME (mg/m³)	49 mg/m³
France	VME (ppm)	10 ppm
France	VLE (mg/m³)	246 mg/m ³
France	VLE (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer

matériau séparément

Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants

résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

equivalent). Temps de penetration à déterminer avec le fabricant des gants

Protection oculaire : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial

résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par

des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le mode d'utilisation

du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. appareil respiratoire avec filtre

combiné vapeurs/particules

Autres informations : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire

les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : Bleu(e).

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative : Aucune donnée disponible

(l'acétate butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible Solubilité : Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : $12 - 15 \text{ mm}^2/\text{s} (40 \, ^{\circ}\text{C})$ Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Etincelles. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Tolytriazole (29385-43-1)		
DL50 orale rat	720 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 4000 mg/kg	

butylglycol (111-76-2)	
DL50 orale rat	> 400 mg/kg
Dl 50 cutanée rat	2270 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé Lésions oculaires graves/irritation : Non classé

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules : Non classé

germinales

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains : Non classé
organes cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

OLTIP 121	
Viscosité, cinématique	12 - 15 mm ² /s (40 °C)



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

butylglycol (111-76-2)		
CL50 poisson 1	1474 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 96h)	
CE50 Daphnie 1	1550 mg/l (Daphnia magna, 48h)	
ErC50 (algues)	911 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata, 72h)	

12.2. Persistance et dégradabilité

butylglycol (111-76-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

butylglycol (111-76-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun(e).

12.4. Mobilité dans le sol

butylglycol (111-76-2)	
Ecologie - sol	Produit très soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
butylglycol (111-76-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer conformément

des déchets aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU	14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un j	produit dangereux selon	les règlements applicable	es au transport. (ADR, RI	D, IMDG, IATA)
14.2. Désignation of	ficielle de transport de	l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de da	nger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emb	allage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour	14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour	Dangereux pour	Dangereux pour	Dangereux pour	Dangereux pour
l'environnement : Non	l'environnement:	l'environnement : Non	l'environnement : Non	l'environnement:
	Non			Non
	Polluant marin : Non			
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils de formation : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est

prévu.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4	
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	
H302	Nocif en cas d'ingestion	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	
H312	Nocif par contact cutané	
H315	Provoque une irritation cutanée	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H332	Nocif par inhalation	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande	

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.